

## DÉLIBÉRATION n° 2024/018

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - DETR 2024 - Demande de subventions**

Le calendrier de dépôt des dossiers de DETR a été modifié. Pour les dossiers financés en 2024, les demandes devaient être déposées sur la plateforme « Démarches Simplifiées » avant le 31 décembre.

Les dossiers d'investissement envisagés en 2024 ont ainsi été déposés dans les temps. Il convient néanmoins de confirmer ces sollicitations par une délibération du conseil municipal.

Outre les projets du parvis du cinéma et de rénovation du groupe médical présentés dans les notes suivantes, Monsieur le Maire propose de délibérer pour confirmer les demandes de DETR sur les dossiers ci-après :

- Maîtrise d'œuvre pour extension du Centre Multi Accueil dans le cadre d'une mise aux normes répondant aux obligations réglementaires qui seront en vigueur en 2026 ;
- Attractivité et sécurité du marché de plein vent : achat de barrières et potelets à poser en fourreaux pour sécuriser le périmètre Place du Château, restituer du stationnement et favoriser la déambulation dans les rues ;
- Acquisitions foncières :
  - o Entrée de ville Sud : parcelle BS 209 pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la continuité des aménagements de la rue du 8 mai.
  - o Entrée de ville Ouest : face à la rue Dessens pour poursuivre les aménagements de la rue Clémenceau avec des liaisons douces
  - o Madrigal

<b>DOSSIER</b>	<b>COUT ESTIME HT</b>	<b>DETR</b>	
Extension du CMA - MOE	15 000€	10 500€	70%
Attractivité et sécurité du marché de plein vent	19 200€	13 440€	70%
Acquisitions foncières entrée de ville Sud	15 884€	4 765€	30%
Acquisitions foncières entrée de ville Ouest	83 980€	25 194€	30%
Achat du Madrigal	44 600€	13 380€	30%

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**CONFIRME**

➤ Les demandes de DETR 2024 sur les dossiers suivants :

- Extension du CMA-MOE
- Attractivité et sécurité du marché de plein vent
- Acquisitions foncières entrée de ville Sud
- Acquisitions foncières entrée de ville Ouest
- Achat du Madrigal

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024